
Recommandation pour l'aménagement en locaux d'un(e) psychomotricien(ne) travaillant avec les enfants

Rappel :

La prise en charge en psychomotricité se déroule dans des conditions déterminées (horaire et durée de la séance fixes, espace clos).

La salle de psychomotricité doit être suffisamment spacieuse pour permettre l'accueil d'un groupe d'enfants, ainsi que le déroulement d'activités motrices dynamiques (course, sauts, jeux de balles notamment).

1 Locaux

Situation : facile à atteindre avec les moyens de transport en commun de la région concernée.

Espace requis : il est important de pouvoir offrir un espace accueillant, chaleureux, confortable, à l'abri des influences ou regards extérieurs, permettant un lien de confiance avec l'enfant et une collaboration avec les parents. Le lieu ne doit pas changer pour une même prise en charge, afin d'assurer un cadre stable et rassurant à la thérapie.

Dimensions : local de grandeur suffisante (50 à 100 m² d'espace de jeu, hauteur d'env. 3m.) avec salle d'attente. Il est en outre souhaitable de disposer d'un local annexe (ex. : comme bureau/salle d'entretien, dépôt de matériel).

Lumière : lumineux (lumière du jour) et pas de lampes qui pendent.

Sol : souple, pas de revêtement dur et froid, doit convenir pour glisser et rouler.

Acoustique : sans résonance, insonorisation par rapport à l'extérieur.

Chauffage : le local doit pouvoir être aéré et chauffé en suffisance (chauffage réglable jusqu'à 22°).

Entretien : doit être propre et salubre pour les activités au sol.

Lavabo : dans la salle de mouvement ou à proximité.

Toilettes : à proximité immédiate.

Agencement :

- un bureau et armoire à dossiers pouvant être verrouillé
- infrastructure pour travaux administratifs (y compris le téléphone)

Psychomotricité Suisse
Genfergasse 10
3011 Berne

Tél. 031 301 39 80
info@psychomotricite-suisse.ch
www.psychomotricite-suisse.ch

- locaux, étagères et armoires pour ranger le matériel
- 1 à 2 petites tables réglables en hauteur, nombre correspondant de chaises, également réglables
- espalier
- crochets pour fixer des hamacs, anneaux, cordes à grimper, balançoire
- éventuellement un piano
- panneau d'affichage
- tableau noir ou blancs (avec stylos)
- miroir
- autres agencements à la suggestion du/de la professionnel(le) tel que des tapis, coussins, ...

En outre, l'horaire et le nom du psychomotricien doit être affiché et respecté. Si le local doit être partagé, les activités et horaires des différents utilisateurs doivent être compatibles. L'espace du psychomotricien doit pouvoir être personnalisé et permanent.

2 Matériel / stock de base

| | |
|---|--|
| Bancs | cordes diverses |
| trampoline | assortiment d'instruments de musique (percussion, mélodiques et harmoniques) |
| divers matelas | couvertures et foulards de tailles et de matières différentes |
| matériel en caoutchouc (carrés, cylindres, pyramides) | petits sacs de sable |
| toupie géante | marionnettes |
| tunnel ou tubes pour ramper | matériel de bricolage |
| matériel à bascule | outils pour écrire/dessiner/peindre |
| balles (de physiothérapie, de thérapie médicale, de gymnastique, de tennis, de jonglerie, en caoutchouc/mousse ...) | pâte à modeler |
| bâtons en bois, plots en bois | livres d'enfants |
| cerceaux | autres suggestions du/ de la professionnel(le). |